

RÉSUMÉ DES NORMES ET DES MODALITÉS D'ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES

ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022

SIXIÈME ANNÉE DU PRIMAIRE

En raison du décret modifiant le Régime pédagogique étant donné le contexte de la pandémie actuelle, plusieurs changements sont apportés à l'égard de l'évaluation des apprentissages.

PREMIÈRE COMMUNICATION

Au cours de la semaine du 15 novembre 2021 (au plus tard le 19 novembre 2021), vous recevrez une première communication écrite portant sur le cheminement scolaire et le comportement de votre enfant.

DEUXIÈME COMMUNICATION

Au cours de la semaine du 11 avril 2022 (au plus tard le 22 avril 2022), vous recevrez une deuxième communication écrite portant sur le cheminement scolaire et le comportement de votre enfant.

BULLETINS

Au cours de l'année scolaire, **deux bulletins** seront produits :

1er bulletin : vous sera remis au plus tard le **28 janvier 2022**

2e bulletin : vous sera remis au plus tard le **10 juillet 2022**

Les résultats se baseront sur des preuves d'apprentissages pertinentes et variées (observations, conversations ou productions d'élèves), choisies en fonction des particularités des disciplines. Elles seront analysées au regard des critères d'évaluation précisés dans les cadres d'évaluation. En cette année particulière, des vérifications pour s'assurer de la validité des preuves d'apprentissage recueillies à distance pourraient être effectuées. En tout temps, les résultats s'appuieront sur le jugement professionnel des enseignants.

En plus des bulletins, l'école utilise également différents moyens de communication vous permettant de suivre le cheminement scolaire de votre enfant en fonction de ses besoins : le dossier d'apprentissage, les rencontres de parents, l'agenda, les commentaires sur les travaux, les appels téléphoniques, les auto-évaluations, etc.

Les dates et modalités des rencontres de parents vous seront précisées dans les prochaines semaines.

Première étape :

- Du 1er septembre 2021 au 21 janvier 2022.
- Cette étape compte pour 40 % du résultat de l'année.
- Le bulletin sera disponible sur le portail Mozaïk au plus tard le 28 janvier 2022.

<https://portailparents.ca/accueil/fr/>

Deuxième étape :

- Du 25 janvier au 23 juin 2022.
- Cette étape compte pour 60 % du résultat final de l'année.
- Le bulletin sera disponible sur le portail Mozaïk au plus tard le 10 juillet 2022.

<https://portailparents.ca/accueil/fr/>

Liens utiles en lien avec les épreuves imposées par le ministre :

- Ces épreuves auront une valeur de 10% au primaire
- [Calendrier officiel](#)
- [Guide d'information aux parents.](#)

AUTRES COMPÉTENCES

Aux deux bulletins de votre enfant, vous trouverez un commentaire sur une des autres compétences ci-dessous.

Autres compétences	1 ^{re} étape et 2 ^e étape
<i>Exercer son jugement critique</i>	
<i>Organiser son travail</i>	X
<i>Savoir communiquer</i>	
<i>Savoir travailler en équipe</i>	

ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES ET RÉSULTATS AU BULLETIN UNIQUE

Disciplines	Compétences apparaissant au bulletin	Étape 1 (40%)	Étape 3 (60%)
		Résultats inscrits au bulletin	Résultats inscrits au bulletin
Français, langue d'enseignement	Lire (40%)	X	X
	Écrire (40%)	X	X
	Communiquer oralement (20%)	X	X
Mathématique	Résoudre une situation-problème (30%)	X	X
	Utiliser un raisonnement mathématique (70%)	X	X
Géographie, histoire et éducation à la citoyenneté	-	X	X
Science et technologie	-	X	X
Éthique et culture religieuse	-	X	X
Arts plastiques	-	X	X
Anglais	Interagir oralement (45%)	X	X
	Réinvestir sa compréhension des textes lus et entendus (35%)	X	X
	Écrire des textes (20%)	X	X
Éducation physique et à la santé	-	X	X
Art dramatique	-	X	X

De façon régulière, les apprentissages des élèves sont évalués à l'aide de différentes modalités qui sont déterminées par l'enseignant de votre enfant (observations, travaux, évaluations, épreuves, entretiens, etc.).

Les apprentissages des élèves et leur évaluation se trouvent recentrés sur les éléments primordiaux que sont l'acquisition, la compréhension, l'application et la mobilisation des connaissances, et ce, tout en laissant aux enseignants la marge de manœuvre nécessaire pour en tenir compte dans leurs pratiques évaluatives.

– Ministère de l'Éducation, 2011.